

Frédéric Leduc  
Launay-Busnel  
35350 La Gouesnière  
0688254142  
[fred.leduc@laposte.net](mailto:fred.leduc@laposte.net)

La Gouesnière Le 8 septembre 2017

PETR du Pays de Saint-Malo  
23 avenue Anita Conti  
35400 Saint-Malo

objet : enquête publique du scot du pays de Saint Malo

Madame, Monsieur

Actuellement salarié sur l'exploitation familiale depuis 12 ans, je compte m'installer courant 2018 en production légumière et céréalière. Étant situé dans le bourg de La Gouesnière et ayant déjà été confronté à la perte de surface (6,5ha en 2012) en raison du développement urbain de la commune, la question de la disparition de foncier agricole est pour moi importante.

La perspective d'une emprise de 1200ha d'ici 2030 me semble considérable même si je constate qu'un effort a été fait pour contenir ces disparitions de surfaces agricole.

Je pense que ce scot doit préserver l'agriculture de notre territoire mais aussi permettre son adaptation et son développement. La circulation des engins agricoles dans les bourgs est de plus en plus compliquée. L'implantation de nouveaux bâtiments agricole destinés au stockage de matériel et/ou des productions, doit pouvoir se faire en périphérie des bourgs ou des villages et à proximité des champs cultivés par l'exploitation ceci principalement afin de limiter la traversée des bourgs par les engins agricoles et de faciliter l'accès aux poids lourds.

Concernant la possibilité de création de nouveaux sièges, je pense qu'il serait opportun de favoriser la création de nouveaux sièges à proximité de zone commerciale et de zone d'activité. Ces exploitations de petite taille pratiquant la vente à la ferme permettrait de préserver un peu de « verdure » et d'être au plus près du consommateur. Ceci éviterai également les détours routier aux clients potentiels.

En ce qui concerne la commune de La Gouesnière, je ne vois pas où vous voulez prendre les 15ha pour l'extension urbaine sans condamner notre ferme. Je voudrais avoir la garantie que notre exploitation soit préservée pour les 14 prochaines années mais également pour après. Cette commune a la particularité d'avoir une surface potentiellement urbanisable très restreinte. A l'Est on a la RD 76 ; sur sa partie Sud la surface urbanisée actuelle se trouve proche de Saint Guinoux ; à l'Ouest et au Nord on arrive vite dans le marais et au niveau de la voie ferrée.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à mes remarques, je vous prie Madame, Monsieur de croire en l'expression de mes sentiments distingués.